

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
MERCREDI 24 FEVRIER 2020

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler , Jane White, Marc Joseph, conseillers du CPAS
Rudi Seghers, directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit, ,
Arlette De Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Jacqueline Moreau, conseiller du CPAS

Le président ouvre la séance à 20h00.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 20/01/2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 20/01/2021.

A. SEANCE PUBLIQUE

2. Politique et organisation - Notification des décisions du bureau permanent 11/02/2021

Notification des décisions du bureau permanent 11/02/2021

3. Cuisine - Libération de garantie Novo (partie 2) - rénovation cuisine Résidence

Libération d'approbation du montant restant de la garantie Novo (partie 2) en ce qui concerne la rénovation de la cuisine.

4. Centre de services locaux et services à domicile - Travaux de prévention intercommunaux locaux

Le conseil prend acte du lancement d'une coopération intercommunale en matière de prévention entre les autorités locales de Wemmel, Grimbergen, de Londerzeel, la commune de Meise et Kapelle-op-den-bos.

5. Service social - Approbation - rapport annuel sur la médiation de la dette du registre 2020

le Conseil du CPAS approuve le rapport annuel sur la médiation de la dette du registre 2020

6. Agence Immobilière Social - Approbation - modifications des documents de Agence Immobilière Social

À la suite de modifications de la législation, un certain nombre de documents destinés à l'Agence Immobilière Social doivent être modifiés.

7. Agence Immobilière Social - Agrément - rapport annuel Agence Immobilière Social du CPAS de Wemmel

le Conseil du CPAS approuve le rapport annuel de l'Agence Immobilière Social

B. SEANCE A HUIS CLOS

8. Agence Immobilière Social - Location d'un nouveau logement de l' Agence Immobilière Social

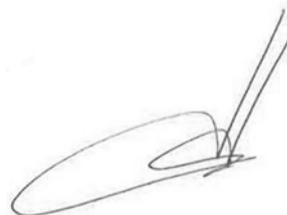
Le CPAS loue un 28e logement faisant partie de l'Agence Immobilière Social.

9. Personnel - Agrément - règle de congés employés article 60§7

Le directeur général
Audrey Monsieur

Au nom du CPAS,

Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le xx/xx/xxxx.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.